Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société.

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF.
ELLE EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

DIRECT ENERGIE

DÉCLARANT : FRANCOIS PREMIER ENERGIE, personne morale étroitement liée à M. Stéphane COURBIT, Censeur

INSTRUMENT FINANCIER : ACTIONS

NATURE DE L'OPÉRATION : CESSION

DATE DE L'OPÉRATION : 14/01/2015

LIEU DE L'OPÉRATION : HORS MARCHE

PRIX UNITAIRE : 11,50 euros

MONTANT DE L'OPÉRATION : 19 483 944 euros